

Cap-Santé, le 19 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 19 février 2020, à 19 h 10, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de Saint-Alban, Deny Lépine
Ville de Saint-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de Saint-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de Saint-Gilbert, Luc Gignac
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières, Guy Denis
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2020
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 4.1 Liste des déboursés du 1^{er} au 31 janvier 2020
 - 4.2 Nouvelle composition des différents comités et commissions – Nominations
 - 4.3 Embauche d'un inspecteur en évaluation foncière
 - 4.4 Embauche d'un coordonnateur à la gestion des cours d'eau
 - 4.5 Entente intermunicipale pour les services d'un consultant en sécurité incendie – Autorisation de signature

- 5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
- 6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
 - 6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (10 règlements)
 - 6.2 Dépôt du bilan des permis pour les nouvelles constructions principales en 2019
- 7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
- 8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 8.1 Stratégie de développement touristique de la MRC de Portneuf 2020-2024 – Adoption
 - 8.2 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière
 - 8.3 Mise en oeuvre du projet concerté « Promenade-Fleuve/Implantation de sentiers balisés sur la grève dans le littoral portneuvois » – Autorisation pour le dépôt d'une demande financière
 - 8.4 Alliance Québec Vélo de montagne – Demande de participation financière
 - 8.5 Défi OSEntreprendre, 22^e édition – Demande de participation financière pour le volet régional
 - 8.6 Défi OSEntreprendre, 22^e édition – Demande d'aide financière de 1 500 \$ pour le volet local
 - 8.7 Contribution financière à l'activité « Ciné-souper aux saveurs portneuvoises » du Festival de films pour l'environnement
 - 8.8 Fonds de la région de la Capitale-Nationale - MRC de Portneuf – Projets recommandés
 - 8.9 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption des projets recommandés
- 9. DOSSIERS RÉGIONAUX**
 - 9.1 Festival de films pour l'environnement (FFPE), 17^e édition – Demande de participation financière
 - 9.2 Société d'histoire de Neuville – Demande de participation financière pour le projet d'ouvrage de photographies anciennes pour souligner le 25^e anniversaire de l'organisme
 - 9.3 RX1 Nation Québec – Demande de participation financière
 - 9.4 Festival des pompiers à Saint-Marc-des-Carières – Demande de participation financière
 - 9.5 Gestion L'ECHO (Festival Basecamp) – Demande de participation financière
 - 9.6 Municipalité de Rivière-à-Pierre – Demande de participation financière à la campagne Osez RAP
 - 9.7 Mirépi, Maison d'hébergement – Demande de participation financière au Zumbathon

- 9.8 Grand Défi Country Pop Saint-Raymond – Demande de participation financière
- 9.9 Centre Femmes de Portneuf – Demande de participation financière pour l'activité de la Journée de la femme
- 9.10 Entente entre la MRC de Portneuf et des municipalités locales en matière de prévention incendie – Autorisation de signature
- 9.11 Contribution pour la réalisation conjointe d'une étude de faisabilité pour le projet de conservation et de mise en valeur du corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **4 mars 2020** à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi **18 mars 2020** à 19 h

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 029-02-2020

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2020

CR 030-02-2020

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 22 janvier 2020 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2020

CR 031-02-2020

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	118 248,31 \$
Service de la paie :	250 435,61 \$
Programmes de rénovation domiciliaire :	12 000,00 \$
Immobilisations :	3 755,56 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	40 854,68 \$
▪ Entente culturelle :	22 211,49 \$
▪ Entente agroalimentaire :	7 023,26 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	11 808,46 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	0 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	0 \$
Fonds de développement des territoires (FDT) :	
▪ Fonds de croissance :	22 450,00 \$
▪ Pacte rural & Fonds de soutien projets structurants :	540,00 \$
▪ Organismes régionaux :	10 400,00 \$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions - remboursables :	0 \$
▪ Subventions - non remboursables :	0 \$
Baux :	0 \$
Territoires non organisés :	11 018,79 \$
GRAND TOTAL :	510 746,16 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1^{er} au 31 janvier 2020;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1^{er} au 31 janvier 2020, et ce telles que présentées.

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

4.2 NOUVELLE COMPOSITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET COMMISSIONS – NOMINATIONS

CR 032-02-2020

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder à la nomination des membres pour le fonctionnement des commissions, des comités et des conseils des organismes partenaires;

CONSIDÉRANT que les représentants du conseil ont manifesté leur intérêt pour faire partie de ces divers comités, commissions et organismes;

CONSIDÉRANT que le comité de travail, lors de sa réunion du 5 février 2020, a procédé à la nomination des différents membres pour les postes vacants et les renouvellements de mandats;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE le conseil procède aux nouvelles nominations des membres des comités, commissions et des conseils des organismes partenaires comme suit, et ce pour une période de deux ans :

Comité d'analyse des projets (Programme d'aide à la mise en valeur des territoires non organisés de la MRC) :

- M. Yves Bédard;
- M. Daniel Dion;
- M^{me} Andrée St-Laurent;

Comité consultatif agricole (COAG) :

- M. Michel Blackburn;
- M. Deny Lépine;
- M. Dominic Tessier Perry;

Comité consultatif d'urbanisme (TNO) :

- M^{me} Andrée St-Laurent;

Comité de sécurité publique (Loi sur la police) :

- M. Bernard Gaudreau (d'office);
- M. Gaston Arcand;
- M. Daniel Dion;
- M. Léo Gignac;
- M^{me} Marie-Michelle Pagé;

Commission de l'administration :

- M. Bernard Gaudreau (d'office);
- M. Mario Alain;
- M. Jacques Delisle;
- M. Jean-Claude Léveillé;
- M^{me} Marie-Michelle Pagé;

Commission de l'aménagement et du développement du territoire :

- M. Bernard Gaudreau (d'office);
- M. Mario Alain;
- M. Michel Blackburn;
- M. Ghislain Langlais;
- M. Dominic Tessier Perry;

Commission du développement social et économique :

- M. Bernard Gaudreau (d'office);
- M. Daniel Dion;
- M. Raymond Francoeur;
- M. Jean-Claude Léveillé;
- M^{me} Marie-Michelle Pagé;

Commission de l'environnement :

- M. Bernard Gaudreau (d'office);
- M. Yves Bédard;
- M. Jacques Delisle;
- M. Guy Germain;
- M^{me} Andrée St-Laurent;

AUTRES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS DE LA MRC

Comité de sécurité incendie :

- M. Bernard Gaudreau (d'office);

- M. Mario Alain;
- M. Michel Blackburn;
- M. Guy Germain;
- M. Guillaume Vézina;
- M. Jean Girard, directeur incendie, Ville de Cap-Santé;
- M. Patrick Auger, directeur incendie, Municipalité de Saint-Casimir;
- M. Vincent Couvrette, directeur incendie, Ville de Pont-Rouge;
- M. Cédric Plamondon, directeur incendie, Ville de Saint-Basile;
- Poste à combler (DG municipalité);
- Poste à combler (DG municipalité);

Comité d'analyse des projets déposés au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

- M. Guy Germain;
- M. Deny Lépine;

Comité d'investissement commun (CIC) :

- M. Gaston Arcand;
- M. Daniel Dion;
- M. Jacques Delisle (substitut);
- M. Sylvain Deshaies (représentant de la société civile);

Conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de Québec 03 (AFPQ) :

- M. Dominic Tessier Perry;
- M. Frédéric Martineau;

Conseil d'administration du Centre d'archives régional de Portneuf :

- M. Deny Lépine;

Conseil d'administration de la Corporation de transport régional de Portneuf :

- M. Michel Blackburn;
- M. Ghislain Langlais;

Conseil d'administration de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) :

- M. Ghislain Langlais;

Conseil d'administration de la Sépaq – Réserve faunique de Portneuf :

- M. Daniel Dion;
- M^{me} Andrée St-Laurent;

Conseil d'administration de la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf :

- M. Yves Bédard;

Conseil d'administration de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) :

- M. Jean-Claude Léveillée;

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) :

- M. Raymond Francoeur;
- M. Guy Germain (substitut);

Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial (TCREF) :

- M. Michel Blackburn;
- M. Mario Alain (substitut);

Fonds Patrimoine et Culture :

- M. Michel Blackburn (résolution CR 019-01-2020);

Comité de l'entente sur les paysages :

- M. Michel Blackburn;

Comité régional du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) :

- M. Mario Alain (résolution CR 263-11-2019);
- M. Daniel Dion (résolution CR 263-11-2019);
- M. Ghislain Langlais (substitut) (résolution CR 263-11-2019);
- M. Jean-Claude Léveillé (substitut) (résolution CR 263-11-2019);

Comité de suivi de Ressources Utica (anciennement Junex) :

- M. Deny Lépine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CR 033-02-2020

CONSIDÉRANT que le Service de l'évaluation foncière nécessite l'embauche d'un(e) inspecteur(trice);

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu 16 candidatures pour le poste d'inspecteur en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué de la directrice générale et du directeur des services techniques à l'évaluation, conformément à la politique d'embauche de la MRC, pour effectuer la sélection du candidat;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, après entrevues, recommande unanimement au conseil M^{me} Amélie Chauvette à titre d'inspectrice au Service de l'évaluation foncière;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE la MRC de Portneuf procède à l'embauche de M^{me} Amélie Chauvette à titre d'inspectrice au Service de l'évaluation foncière, à temps plein, à compter du 17 février 2020;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à rédiger et à signer la lettre d'embauche de M^{me} Amélie Chauvette;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR À LA GESTION DES COURS D'EAU

CR 034-02-2020

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme nécessite l'embauche d'un coordonnateur à la gestion des cours d'eau suite à l'octroi d'un congé sans solde à la ressource occupant ce poste;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu 36 candidatures pour le poste de coordonnateur à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué de la directrice générale et du directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, conformément à la politique d'embauche de la MRC, pour effectuer la sélection du candidat;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, après entrevues, recommande unanimement au conseil M. Simon Chouinard à titre de coordonnateur à la gestion des cours d'eau;

Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu :

QUE la MRC de Portneuf procède à l'embauche de M. Simon Chouinard à titre de coordonnateur à la gestion des cours d'eau, à temps plein, pour un contrat débutant le 2 mars 2020 et se terminant le 11 septembre 2020, avec possibilité de prolongation;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à rédiger et à signer la lettre d'embauche de M. Simon Chouinard;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES D'UN CONSULTANT EN SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CR 035-02-2020

CONSIDÉRANT la mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé et d'une entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre et de son application aux MRC agissant à titre de municipalités locales pour les territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf n'a plus de coordonnateur en sécurité incendie au sein de son équipe;

CONSIDÉRANT que la MRC a besoin d'expertise technique afin de respecter les engagements imposés par le ministère en termes de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu avec la Ville de Saint-Basile et que cette dernière est d'accord pour rendre disponible son directeur du Service des incendies pour un maximum de 15 heures par semaine jusqu'au 31 décembre 2020, selon les besoins et à la demande de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 15 000 \$ a été prévu à cet effet dans le budget 2020 de la MRC;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer l'entente intermunicipale entre la MRC de Portneuf et la Ville de Saint-Basile en matière de sécurité incendie et que la dépense soit effectuée à même le poste « Services prof. couverture de risques » numéro 02 22000 415, jusqu'à un montant maximal de 15 000 \$ taxes incluses si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (10 RÈGLEMENTS)

CR 036-02-2020

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 251-20 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 104.29 modifiant le règlement de zonage numéro 104 de la Ville de Neuville;
- règlement numéro 308-14-2019 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 312-28-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 308-15-2019 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 311-02-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 311-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 312-29-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 691-19 modifiant le plan d'urbanisme numéro 582-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 688-19 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 692-19 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DU BILAN DES PERMIS POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES EN 2019

M. Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dépose un bilan de l'émission des permis pour les nouvelles constructions principales émis dans les municipalités de la MRC de Portneuf en 2019.

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MRC DE PORTNEUF 2020-2024 – ADOPTION

CR 037-02-2020

CONSIDÉRANT que la dernière planification stratégique touristique du territoire de la MRC de Portneuf est venue à échéance en 2012 et que le contexte touristique a connu des changements majeurs au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a autorisé, par la résolution CR 136-05-2019, l'octroi d'un contrat à Développement Touristique AMR pour un mandat d'accompagnement à l'élaboration d'une Stratégie de développement touristique de la MRC de Portneuf 2020-2024;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail formé de ressources internes de la MRC a travaillé en étroite collaboration avec Développement Touristique AMR pour l'élaboration de cet outil de planification;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette démarche, le milieu touristique portneuvois a été sondé et le Comité consultatif en tourisme a été consulté à chacune des grandes étapes de réalisation;

CONSIDÉRANT que cette stratégie permet de cibler les priorités afin d'orienter les interventions en matière de développement et de promotion touristiques pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT que cette stratégie servira d'outil d'aide à la décision en matière de soutien financier aux projets liés au créneau touristique;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte la Stratégie de développement touristique de la MRC de Portneuf 2020-2024;

QUE la mise en œuvre soit prise en charge par des ressources internes du Service de développement économique et du Service de l'administration générale (communications) de la MRC de Portneuf, en collaboration avec les intervenants touristiques et différents partenaires;

QUE cette stratégie de développement touristique du territoire portneuvois soit présentée aux représentants de l'Office du tourisme de Québec (OTQ) et du Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) afin de travailler en partenariat avec ces derniers et d'en arrimer le déploiement aux outils déjà en place dans la grande région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER – AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CR 038-02-2020

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont dévoilé un nouveau Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) en décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a évalué l'intérêt et la pertinence d'adhérer à ce nouveau programme dans le cadre d'une entente à conclure avec le MCC et qu'elle lui a annoncé, dans sa lettre du 3 février 2020, son intention d'y participer;

CONSIDÉRANT que les différents volets proposés permettent de soutenir financièrement des projets de restauration de propriétés privées admissibles dans plusieurs municipalités de la MRC de Portneuf, mais également des projets visant des propriétés municipales admissibles;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi possible d'obtenir une aide financière pour soutenir l'embauche d'une personne responsable des dossiers en patrimoine immobilier pour la MRC de Portneuf et que cette dernière a préparé une description de tâches et un affichage de poste à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'une liste des propriétés privées admissibles a été réalisée pour étudier le volume de demandes possible au volet 1a – Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée;

CONSIDÉRANT que les municipalités ayant des projets de restauration sur certains de leurs biens admissibles ont acheminé à la MRC des estimations des coûts des projets prévus en 2020 à soumettre au volet 1b – Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'une bonification du volet 1a pourrait être nécessaire et que d'autres projets municipaux admissibles pourraient être soumis au volet 1b et qu'il prévoit en faire l'ajout ultérieurement par la voie d'un addenda au cours des mois à venir;

CONSIDÉRANT que le conseil est avisé que cette aide financière est tributaire d'un appariement des sommes par la MRC, donc partage des coûts de projets à 50 % MRC (et municipalités) et 50 % (MCC);

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adresse une demande financière dans les volets 1a – Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée, 1b – Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale et 2 – Embauche d'agent(s) de développement en patrimoine immobilier selon les répartitions suivantes :

- Volet 1a : 50 000 \$/année pour 2019/2020 – 2020/2021 – 2021/2022;
- Volet 1b : 282 000 \$ pour la première année et un montant à fixer par addenda pour les deux autres années;
- Volet 2 : 45 000 \$/année pour l'embauche d'une ressource, et ce pour les trois années de l'entente;

QUE la MRC de Portneuf souhaite conclure une entente triennale débutant en 2019-2020;

QUE le conseil mandate la commission du développement social et économique afin d'établir le programme d'aide à la restauration, qui doit obligatoirement être réalisé à partir du gabarit du MCC au cours des prochaines semaines;

QUE le conseil enjoigne les municipalités concernées à fournir rapidement une résolution d'engagement financier pour leurs projets pouvant être soutenus par le volet 1b;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet et/ou la Direction générale à signer les protocoles nécessaires pour conclure cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 MISE EN OEUVRE DU PROJET CONCERTÉ « PROMENADE-FLEUVE/ IMPLANTATION DE SENTIERS BALISÉS SUR LA GRÈVE DANS LE LITTORAL PORTNEUVOIS » – AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE

CR 039-02-2020

CONSIDÉRANT qu'en avril 2017, la MRC de Portneuf a adopté une résolution confirmant son appui à la mise en œuvre des initiatives découlant de la démarche concertée de mise en valeur du Saint-Laurent touristique dans Portneuf;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf assume un rôle de coordination et d'accompagnement afin de faciliter la mise en œuvre des initiatives et d'assurer la synergie et la cohérence des interventions de mise en valeur du Saint-Laurent dans Portneuf;

CONSIDÉRANT que le rapport final du « Concept et plan d'aménagement pour l'implantation de sentiers balisés sur la grève dans le littoral portneuvois » a été déposé au comité de travail de la MRC du 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un budget prévisionnel a été élaboré pour la mise en œuvre de la phase 1 du projet concerté de la Promenade-Fleuve et que l'échéancier proposé vise une inauguration de celle-ci pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT que des validations préliminaires ont été faites auprès de certains bailleurs de fonds potentiels quant à la recevabilité du projet au regard de demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT que dès janvier 2020, il y a des dates de tombée pour certains des fonds et programmes ciblés;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le dépôt de demandes d'aide financière, selon les échéanciers et modalités des fonds et programmes, auprès de la Fondation Alcoa, de l'Office du tourisme de Québec, du Secrétariat à la Capitale-Nationale, de la Fondation de la faune du Québec, du ministère du Tourisme, de Développement économique Canada, du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf, du Fonds de la région de la Capitale-Nationale et de toutes autres opportunités financières qui pourraient se présenter en cours de démarche;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à signer et déposer les demandes auprès des différents bailleurs de fonds ciblés;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer les documents nécessaires dans l'éventualité de l'obtention d'aides financières auprès de différents bailleurs de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 ALLIANCE QUÉBEC VÉLO DE MONTAGNE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 040-02-2020

CONSIDÉRANT que l'Alliance Québec Vélo de montagne compte parmi ses membres les organisations suivantes : l'OTQ, la Vallée Bras-du-Nord, le Mont-Sainte-Anne, les Sentiers du Moulin et E47 Lac-Delage;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Jacques-Cartier et Développement Côte-de-Beaupré sont prêts à s'impliquer financièrement dans ce projet;

CONSIDÉRANT que le regroupement « Alliance Québec Vélo de montagne » a élaboré un plan stratégique de développement et de mise en marché du vélo de montagne de la région de Québec sur les marchés internationaux pour 2018-2021;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté que les efforts déployés à compter de 2014 ont favorisé une croissance importante de l'achalandage des stations et une hausse de leurs revenus;

CONSIDÉRANT que ce projet est en adéquation avec le Plan stratégique de destination 2017-2021 de la région de Québec ainsi qu'avec la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure au Québec du ministère du Tourisme du Québec;

CONSIDÉRANT que la Vallée Bras-du-Nord est reconnue comme un élément supralocal structurant au point de vue du tourisme et de la récréation et que son développement contribue à la promotion des richesses du territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2020, le conseil a prévu une somme de 15 000 \$ pour participer à la promotion de l'Alliance Québec Vélo de montagne;

CONSIDÉRANT que Développement Côte-de-Beaupré agit comme responsable de la gestion administrative du projet Alliance Québec Vélo de montagne pour l'année 2020;

Il est proposé par M. Guy Germain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à Développement Côte-de-Beaupré une participation financière de 15 000 \$ et à signer le protocole d'entente relatif à cette contribution;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FDT – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62108 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 DÉFI OSENTREPRENDRE, 22^E ÉDITION – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE VOLET RÉGIONAL

CR 041-02-2020

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du volet régional de la 22^e édition du Défi OSEntreprendre Capitale-Nationale (Concours québécois en entrepreneuriat) a sollicité la MRC de Portneuf pour une aide financière;

CONSIDÉRANT que le concours vise à encourager la performance des entreprises de Portneuf dont certaines pourraient se démarquer à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT que ce concours est un véritable outil de promotion de l'entrepreneuriat permettant aux entreprises d'augmenter leur visibilité et de développer des réseaux de contacts;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf demeure sensible au développement socio-économique de la région de la Capitale-Nationale et désire soutenir les efforts et le travail d'entrepreneurs dynamiques provenant de son territoire;

CONSIDÉRANT l'implication coordonnée des MRC de l'Île-d'Orléans, de Portneuf et des SDÉ de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que cet effort concerté permettra d'offrir une bourse de 3 000 \$ à un entrepreneur dans le cadre du Défi OSEntreprendre Capitale-Nationale;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser au Défi OSEntreprendre Capitale-Nationale du Concours québécois en entrepreneuriat une aide financière de 750 \$;

QUE l'aide financière transite par la SDÉ de La Jacques-Cartier qui assurera le suivi de cette aide financière;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FDT – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62108 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 DÉFI OSENTREPRENDRE, 22E ÉDITION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 1 500 \$ POUR LE VOLET LOCAL

CR 042-02-2020

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du volet local de la 22^e édition du Défi OSEntreprendre (Concours québécois en entrepreneuriat) a sollicité la MRC de Portneuf pour une aide financière;

CONSIDÉRANT que le Service de développement économique de la MRC de Portneuf participe activement à l'organisation du Défi OSEntreprendre sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le concours vise à encourager la performance des entreprises de Portneuf dont certaines pourraient se démarquer à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT que ce concours est un véritable outil de promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes et permettant aux entreprises d'augmenter leur visibilité et de développer des réseaux de contacts;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf demeure sensible au développement socio-économique de la région de Portneuf et désire soutenir les efforts et le travail d'entrepreneurs dynamiques;

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser au Défi OSEntreprendre du Concours québécois en entrepreneuriat une aide financière de 1 500 \$;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FDT – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62108 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ACTIVITÉ « CINÉ-SOUPER AUX SAVEURS PORTNEUVOISES » DU FESTIVAL DE FILMS POUR L'ENVIRONNEMENT

CR 043-02-2020

CONSIDÉRANT que le Festival de films pour l'environnement tiendra une activité-bénéfice sous la forme d'un ciné-souper;

CONSIDÉRANT que lors de ce souper, l'événement souhaite inclure au menu plusieurs produits Portneuf Culture de saveurs;

CONSIDÉRANT que le Festival de films pour l'environnement a demandé la participation financière de la MRC de Portneuf pour collaborer à la promotion des produits Portneuf Culture de saveurs dans le menu du ciné-souper, et ce pour un montant de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'en échange de cette contribution de la MRC de Portneuf, le Festival de films pour l'environnement s'engage à acheter des produits de Portneuf Culture de saveurs, sans négociation de prix ou demande de commandite, et à donner de la visibilité pour une valeur minimale de 1 000 \$ à Portneuf Culture de saveurs;

CONSIDÉRANT que le secteur agroalimentaire est prioritaire pour la MRC de Portneuf et que la promotion des produits agroalimentaires portneuvois est un des objectifs du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 1 000 \$ au Festival de films pour l'environnement pour la réalisation d'un ciné-souper mettant en vedette les produits de Portneuf Culture de saveurs;

QUE ladite dépense soit comptabilisée pour l'année budgétaire 2019 au poste « FDT Promotion agrotourisme/agroalimentaire » numéro 02 62201 341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE - MRC DE PORTNEUF – PROJETS RECOMMANDÉS

CR 044-02-2020

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf un fonds ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 20 août 2018, et ce pour une somme totale de 6 426 000 \$ d'ici 2022;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le FRCN en date de ce jour, et ce à hauteur de 878 307 \$;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a procédé à l'analyse des projets;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

Subventions					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet	Municipalité	Montant recommandé
# 02-20-2002-3	Coopérative de solidarité de transformation des viandes de Portneuf	Achat d'équipements	213 500 \$	Deschambault-Grondines	25 000 \$
# 02-20-3196	Corporation de développement de Deschambault-Grondines	Mise en place d'un Pôle gourmand	97 537 \$	Deschambault-Grondines	50 000 \$
# 02-20-3192	CHOC Radio 88.7	Démarrage d'une radio régionale	436 260 \$	Pont-Rouge	50 000 \$
		TOTAL COÛT DES PROJETS :	747 297 \$	TOTAL RECOMMANDÉ :	125 000 \$

CONSIDÉRANT que l'effet de levier économique de ces projets est de 5,98 \$ pour chaque dollar investi par la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les subventions telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS

CR 045-02-2020

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015 le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 18 février 2020, soit :

# dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#02-20-3165 Papilles Développement inc.	3 000 \$	FDC volet 7	Technologie de l'information – Site Internet
#02-20-3162 Gym Le Box	5 000 \$	FDC volet 9	Expansion
#02-20-3127	100 000 \$	FLI	Expansion

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 FESTIVAL DE FILMS POUR L'ENVIRONNEMENT (FFPE), 17^E ÉDITION – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 046-02-2020

CONSIDÉRANT que le Festival de films pour l'environnement demande à la MRC de Portneuf une commandite dans le cadre de la tenue de sa 17^e édition, un événement d'envergure provinciale;

CONSIDÉRANT l'impact de cet événement aux niveaux culturel, touristique et sa portée régionale et provinciale;

CONSIDÉRANT que la MRC favorise ce type de démarche et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu à son budget 2020 un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites et que des sommes y sont encore disponibles;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 500 \$ au Festival de films pour l'environnement comme commandite à cet événement;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE NEUVILLE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'OUVRAGE DE PHOTOGRAPHIES ANCIENNES POUR SOULIGNER LE 25^E ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISME

CR 047-02-2020

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Neuville désire publier un ouvrage de photographies anciennes de la Ville de Neuville dans la collection 100 ans Noir sur Blanc des Éditions GID afin de souligner son 25^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à ce projet;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2020 un poste budgétaire aux fins de participation financière à des projets culturels;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 200 \$ à la Société d'histoire de Neuville comme participation financière à l'ouvrage de photographies anciennes de la collection 100 ans Noir sur Blanc;

QUE ladite dépense soit inscrite au poste budgétaire « Projets autonomes art et patrimoine – MRC » numéro 02 75120 970 et financée par le fonds affecté « Projets autonomes art et patrimoine MRC » numéro 59 13140 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 RX1 NATION QUÉBEC – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 048-02-2020

CONSIDÉRANT que RX1 Nation Québec demande à la MRC de Portneuf une aide financière dans le cadre de la 1^{re} édition en territoire portneuvois de leur événement;

CONSIDÉRANT que cet événement aura lieu au Centre Nature de Saint-Basile;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2020 de son Service de développement économique, un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 800 \$ à RXI Nation Québec pour l'organisation de leur événement sportif du 2 mai 2020 au Centre Nature de Saint-Basile, et ce comme participation financière à cet événement en tant que commanditaire;

QUE ladite commandite soit accompagnée d'une visibilité lors de l'événement pour la MRC de Portneuf, et ce à la satisfaction de la MRC;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 FESTIVAL DES POMPIERS À SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 049-02-2020

CONSIDÉRANT que le Service des incendies de Saint-Marc-des-Carières demande à la MRC de Portneuf une aide financière dans le cadre de l'édition 2020 du Festival des pompiers de Portneuf qui se déroulera les 5 et 6 juin 2020 à Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur prévoit rassembler 12 services incendie participants et entre 500 et 1 000 visiteurs;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2020 de son Service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 1 000 \$ au Service des incendies Saint-Marc-des-Carières comme participation financière à l'édition 2020 de l'événement;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 GESTION L'ECHO (FESTIVAL BASECAMP) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 050-02-2020

CONSIDÉRANT que le Festival Basecamp demande à la MRC de Portneuf une aide dans le cadre de sa 3^e édition de cet événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT que cet événement aura lieu à la Vallée Bras-du-Nord à Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2020 de son Service de développement économique, un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 500 \$ à Gestion L'ECHO pour l'organisation du Festival Basecamp, et ce comme participation financière à cet événement en tant que commanditaire;

QUE ladite commandite soit accompagnée d'une visibilité lors de l'événement pour la MRC de Portneuf, et ce à la satisfaction de la MRC;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CAMPAGNE OSEZ RAP

CR 051-02-2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la MRC de Portneuf une aide financière dans le cadre du déploiement de sa campagne promotionnelle Osez RAP, ayant comme objectif d'attirer de nouvelles familles et de nouveaux travailleurs sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC désire appuyer les efforts de développement et de promotion de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2020 de son Service de développement économique, un poste budgétaire aux fins de l'octroi de soutien financier à des entreprises et des organismes régionaux;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à la Municipalité de Rivière-à-Pierre un montant de 1 000 \$ dans le cadre de sa campagne promotionnelle Osez RAP, et ce comme participation financière à cette initiative;

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « MRC – Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62100 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 MIRÉPI, MAISON D'HÉBERGEMENT – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU ZUMBATHON

CR 052-02-2020

CONSIDÉRANT que Mirépi, Maison d'hébergement demande à la MRC de Portneuf une aide financière dans le cadre de la tenue de la 9^e édition de son Zumbathon qui aura lieu le 29 février 2020 à Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT la mission de Mirépi, Maison d'hébergement, qui est une ressource d'aide qui offre plusieurs services aux femmes et aux enfants victimes de violence et en difficulté dans la région de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu à son budget 2020 un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites et que des sommes y sont encore disponibles;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 250 \$ à Mirépi, Maison d'hébergement dans le cadre de son neuvième Zumbathon comme participation financière à cet événement en tant que commanditaire;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 GRAND DÉFI COUNTRY POP SAINT-RAYMOND – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CR 053-02-2020

CONSIDÉRANT que les organisateurs du Grand Défi Country Pop Saint-Raymond demandent à la MRC de Portneuf une aide financière dans le cadre de la prochaine édition de leur événement qui se déroulera le 4 avril 2020 à Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que cet événement est au profit d'Opération Enfant Soleil;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2020 de son Service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites et que des sommes sont encore disponibles;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 250 \$ à Opération Enfant Soleil comme participation financière au Grand Défi Country Pop Saint-Raymond en tant que commanditaire;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 CENTRE FEMMES DE PORTNEUF – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ DE LA JOURNÉE DE LA FEMME

CR 054-02-2020

CONSIDÉRANT que le Centre Femmes de Portneuf a adressé une demande de commandite pour la réalisation d'une activité soulignant la Journée internationale des droits de la femme qui aura lieu le dimanche 8 mars 2020;

CONSIDÉRANT que cette demande a aussi été faite auprès d'autres partenaires;

CONSIDÉRANT que le conseil désire contribuer avec les autres partenaires à cet événement et que des crédits sont disponibles au poste budgétaire « MRC – Commandites »;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser au Centre Femmes de Portneuf une commandite de 250 \$ pour l'activité soulignant la Journée internationale de la femme 2020;

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 ENTENTE ENTRE LA MRC DE PORTNEUF ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CR 055-02-2020

CONSIDÉRANT que les municipalités de Deschambault-Grondines, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Alban, Saint-Basile et Sainte-Christine-d'Auvergne ont signé une entente avec la MRC de Portneuf pour le partage des services d'un préventionniste en sécurité incendie sur leur territoire en septembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Portneuf a informé les parties à l'entente, par voie de résolution (Rés. 2019-09-265), de son retrait de l'entente en date du 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Donnacona a adressé une demande aux municipalités parties à l'entente afin d'être intégrée à ladite entente (résolution 2019-12-248);

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité de suivi de l'entente a eu lieu le 20 janvier 2020 et que les représentants de l'ensemble des municipalités parties à l'entente se sont dits d'accord avec l'intégration de la Ville de Donnacona au sein de celle-ci, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'une proposition d'entente a été présentée aux représentants des municipalités parties à l'entente et que ces derniers s'en sont déclarés satisfaits;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet, M. Bernard Gaudreau, à signer la nouvelle Entente à intervenir entre la MRC de Portneuf et des municipalités locales en matière de prévention incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 CONTRIBUTION POUR LA RÉALISATION CONJOINTE D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE PROJET DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU CORRIDOR RIVERAIN DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER

CR 056-02-2020

CONSIDÉRANT que la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) a entamé un processus de réflexion avec ses partenaires concernant un projet de conservation et de mise en valeur du corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet consiste à fédérer les efforts de conservation, de restauration et de mise en valeur de la rivière Jacques-Cartier dans le but d'offrir un cadre de vie de qualité aux citoyens et d'augmenter l'attractivité du territoire pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le sens des objectifs de planification établis au schéma d'aménagement et de développement, la rivière Jacques-Cartier étant reconnue comme un territoire d'intérêt naturel, esthétique et écologique ainsi qu'un axe de développement récréatif important;

CONSIDÉRANT que différents travaux ont été réalisés à l'interne par la CBJC en collaboration avec les MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier afin de faire avancer le projet (portrait du territoire, diagnostic et enjeux, vision stratégique, concept préliminaire d'aménagement, etc.) et qu'un comité de pilotage tripartite a permis d'adapter les grandes lignes de celui-ci aux réalités et aux enjeux du territoire des deux MRC concernées;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recourir à de l'expertise externe afin d'évaluer la faisabilité technique et administrative du projet, développer un concept organisationnel adapté et définir les stratégies d'aménagement et de gestion à privilégier pour concrétiser celui-ci;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une telle étude serait financée conjointement par les MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier, à parts égales;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte de contribuer financièrement à la réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet de « Conservation et mise en valeur de la rivière Jacques-Cartier par la création d'un corridor riverain » piloté par la CBJC;

QUE la MRC de Portneuf s'engage à couvrir les frais liés à la réalisation d'une telle étude à parts égales avec la MRC de La Jacques-Cartier et conditionnellement à la participation financière de cette dernière, pour un montant n'excédant pas 20 000 \$ pour chaque MRC;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser à la CBJC la contribution financière requise pour la réalisation d'une telle étude suite à l'octroi du contrat au consultant choisi, selon les modalités suivantes :

- 60 % suite à la signature du contrat entre la CBJC et le consultant;
- 40 % suite à l'approbation de la version finale de l'étude;

QUE les sommes soient prélevées à même le Fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État;

QUE la présente résolution soit transmise à la CBJC ainsi qu'à la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Une rencontre de la commission est prévue le 11 mars prochain.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE
Une rencontre de la commission a eu lieu le 13 février dernier concernant les dossiers de développement économique traités dans le cadre de la présente séance du conseil.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Une rencontre de la commission a eu lieu le 12 février dernier concernant, notamment, un dossier d'entretien de cours d'eau à la Ville de Saint-Basile, une demande d'aide financière pour des travaux réalisés par un propriétaire privé de la Ville de Cap-Santé, le projet d'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques et des modifications à apporter au projet de développement de villégiature de la Seigneurie de Perthuis dans la municipalité de Rivière-à-Pierre. Ces dossiers seront le sujet de discussions lors de prochains comités de travail.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

Aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Une rencontre du comité a eu lieu le 18 février dernier au cours de laquelle l'entreprise de téléphonie mobile CTM a été rencontrée. Au terme de la rencontre, il a été convenu de planifier une rencontre de travail avec la centrale 9-1-1 de Lévis afin de valider les possibilités de collaboration en vue de la mise sur pied d'un projet qui permettra d'améliorer grandement les communications entre la centrale et l'ensemble des services incendie du territoire de la MRC de Portneuf.

TRANSPORT RÉGIONAL

Une rencontre est prévue le 20 février prochain.

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

Aucun sujet n'est rapporté.

FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Une rencontre du Forum est prévue le 26 février prochain.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Deny Lépine mentionne qu'il a été contacté par un représentant de la compagnie Utica (anciennement Junex) concernant la prise en charge par la compagnie de la fuite de gaz de schiste qui a eu lieu dans la municipalité de Batiscan.

M. Mario Alain rappelle à ses collègues maires que la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf, qui organise actuellement sa randonnée de vélo qui aura lieu le 12 septembre prochain, a besoin des résolutions des municipalités concernées concernant leur autorisation de passage.

M. Michel Blackburn annonce que la demande de la MRC de Portneuf d'intégrer la ZIP Les Deux Rives a été autorisée et que les municipalités seront sollicitées prochainement afin de payer leur cotisation.

M. Blackburn ajoute que cinq projets portneuvois ont été retenus dans le cadre de l'appel de projets de l'entente régionale sur la mise en valeur des paysages :

- Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord pour la mise en valeur de paysages d'intérêt;
- Municipalité de Deschambault-Grondines pour de l'affichage signalétique et la mise en place d'une placette publique;
- Reg'Arts Portneuf pour l'aménagement des abords d'un terrain du CN et intégration d'une oeuvre d'art;

- Ville de Saint-Basile pour l'amélioration de la traversée de la ville et de ses aménagements;
- Ville de Cap-Santé pour un projet régional de mise en valeur de la percée visuelle de la place de l'Église.

M. Blackburn rappelle la tenue du Bal de Rose Latulippe, le 29 février prochain, et invite ses collègues et la population à se procurer des billets.

M. Gaston Arcand mentionne avoir assisté au Forum Cœurs de villes et villages du Québec le 18 février dernier, à Québec, afin d'échanger et d'identifier des solutions pertinentes afin de contrer les difficultés vécues dans les cœurs de collectivités.

M. Guy Denis profite de sa dernière présence au conseil de la MRC pour remercier le préfet, ses collègues maires et les ressources de la MRC pour leur collaboration et leur travail. Il présente M^{me} Christina Perron, pro-maire, qui siègera au conseil de la MRC pour les prochains mois.

M. Bernard Gaudreau souligne que M. Guy Denis s'est impliqué plus de 30 années en politique municipale, l'en remercie et lui souhaite une bonne retraite.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 057-02-2020

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 45 sur la proposition de M. Jacques Delisle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette